



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **51-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 8 décembre 2010**

Le huit décembre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 25 novembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, Y. BOULARD, M. BROUZET (2), G. FRIER,
V.GONNET, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX, J.TESSAIRE(2)

Absents excusés : A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNE, C.DIDIER, J.GAUTHIER,
F.GILABERT, G.JULLIEN

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : V.GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Validation et signature de la Convention de partenariat entre la MIPE et la ville de Fontaine relative à l'accompagnement des agents de la ville dans le cadre du DIF

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose

La présente convention de partenariat est établie entre la Maison Intercommunale Pour l'Emploi (MIPE) de la Rive gauche du Drac et la Ville de Fontaine.

Elle s'inscrit dans une démarche partenariale qui vise à utiliser les ressources de la MIPE (conseil en formation, reconversion...) dans le cadre du DIF exercé par les agents communaux de la ville de Fontaine.

OBJET de la convention : Dans le cadre du DIF, les agents de la Ville ont, par la présente convention, la possibilité d'être accompagnés par les conseillers de la MIPE.

Dans le cadre de l'orientation DIF visant à « Favoriser et accompagner la mobilité », la Ville s'associe à la MIPE pour mettre en œuvre deux plans d'actions à savoir accompagner les agents dans la définition de leur projet professionnel et/ou dans la préparation de leur candidature.

La présente convention a donc pour finalité :

(1) L'accompagnement des agents dans la définition de leur projet professionnel dont l'objectif est de permettre aux agents de faire le point sur leurs compétences, leurs intérêts et leur motivation afin de déterminer quelle orientation donner à leur projet professionnel.

(2) L'accompagnement des agents dans la préparation de leur candidature dont l'objectif est de permettre aux agents de mieux communiquer sur leur projet : leurs compétences, leurs intérêts, leurs motivations professionnelles... afin de mieux présenter leur candidature pour le métier visé.

Elle s'adresse aux agents, titulaires et non titulaires, de la Ville de Fontaine qui remplissent les conditions pour bénéficier du DIF : agents occupant un emploi permanent et ayant au moins une année d'ancienneté dans la fonction publique (titulaires) ou dans la collectivité (non titulaires).

La MIPE s'engage à accueillir, dans ses locaux, les agents de la Ville de Fontaine que ces derniers soient ou non domiciliés sur la Rive gauche du Drac.

Les modalités de fonctionnement, d'évaluation et de suivi sont définis dans la convention jointe à la présente délibération.

Le comité syndical,

↳ **VALIDE** la Convention de partenariat entre la MIPE et la ville de Fontaine relative à l'accompagnement des agents de la ville dans le cadre du DIF

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente convention

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 09 décembre 2010

Le Président,
Michel BAFFERT